

## **HOFMA SKI, Piotr**

[Original : anglais]

### **Note verbale**

L'ambassade de la république de Pologne à La Haye présente ses compliments au Secrétariat de l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale, et, faisant référence à la note de ce dernier n° ICC-ASP/13/SP/06 en date du 18 février 2014, a l'honneur d'informer le Secrétariat que le gouvernement de la république de Pologne présente la candidature du juge et professeur Piotr Hofma ski, ressortissant de la république de Pologne, à l'élection à la Cour organisée dans le cadre de la treizième session de l'Assemblée qui se tiendra à New York du 8 au 17 décembre 2014. Le juge et professeur Hofma ski est un candidat de sexe masculin qui représentera le système juridique continental et le Groupe des États d'Europe orientale.

La candidature du juge et professeur Hofma ski est présentée au titre de la liste A, au sens du paragraphe 5 de l'article 36 du Statut de Rome. Il répond pleinement aux exigences prévues aux alinéas *b, i* du paragraphe 3 de l'article 36 du Statut de Rome.

Cette candidature, présentée conformément à la procédure prévue pour les candidatures soumises à la Cour pénale internationale par le Statut de cette Cour, est donc accompagnée des documents de candidature émis le 28 février 2014 par le Groupe national polonais à la Cour permanente d'arbitrage.

Une déclaration qui précise les qualités du candidat répondant aux exigences du paragraphe 3 de l'article 36 du Statut de Rome ainsi qu'un *curriculum vitae* de ce candidat sont joints à la présente.

---